



Le Précurseur donne des nouvelles
24 heures avant les journaux de Paris.
16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône;
1 franc de plus par trimestre.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Lyon, 24 septembre.

La rapidité avec laquelle s'exécutent les travaux typographiques d'un journal entraîne souvent après elle des erreurs auxquelles l'intelligence de nos lecteurs a souvent suppléé. Mais notre numéro d'hier par le nombre et la gravité des fautes qui s'y sont glissées pendant l'absence accidentelle de notre prote, nous imposerait la nécessité d'un erratum long mais fastidieux.

Nous nous bornerons à signaler une transposition grotesque d'un morceau de notre correspondance extérieure dans la seconde colonne des Variétés, à la fin du journal; et un non sens qui a dû choquer avec raison l'esprit de nos lecteurs: A la 1^{re} page, 2^e colonne, 5^e alinéa, lisez à la 3^e ligne: Ces esprits attribuaient la chute de la restauration, au lieu de: la chute de la restauration.

Nous avons pris nos mesures pour que pareils désagréments ne nous arrivent plus.

Nous avons demandé au *Courrier de Lyon*, qu'elle était son opinion sur la situation actuelle de la république, attendu qu'il avait émis dans un même article, trois avis contradictoires à ce sujet. Il était difficile de répondre catégoriquement, et l'on sent bien que le *Courrier* ne l'a pas fait. Il répond que la république n'est point morte, mais qu'elle s'en va; c'est, comme on voit toujours la même chose. Le *Courrier* a d'excellentes raisons pour persister dans son dire; cependant il a trouvé dans la richesse de son profond cerveau, de quoi composer une variante à son thème, et il ajoute que la république comme opinion ne peut pas périr; mais qu'elle n'existera bientôt plus comme parti. C'est à nous maintenant et aux lecteurs du *Courrier* à pénétrer cette ingénieuse confusion. Le *Courrier* apparemment a été séduit par cette phrase artistique de M. de Châteaubriand: Je suis républicain par nature, Bourbonnien par honneur et monarchiste par raison. Il a pensé, qu'en imitant ce brillant imbroglie, le *Courrier* pourrait aussi se tirer d'affaire. Pitié! grande pitié, pour lui! c'est tout ce qu'il mérite.

Lorsque le *Journal des Débats* disait, il y a quelques jours, que le juste-milieu n'était pas un parti, parce qu'il n'avait pas de principes, certainement il ne se doutait guères qu'un journal du juste-milieu retournerait après lui son idée en sens inverse, et refuserait à la république la consistance d'un parti, tout en lui accordant des principes qui ne mourront pas. Le *Journal des Débats* justifiait son argumentation d'une manière puissante, par la situation actuelle. Il est bien évident que la classe bourgeoise, qui, comme celle d'aujourd'hui, affiche partout son mépris pour la logique, sera toujours disposée à soutenir tous les gouvernements de fait qui lui paraîtront moins mauvais que ceux auxquels l'avenir réserverait une succession immédiate. Mais aussi quand le pouvoir tombe, le *Journal des Débats* ne dit pas que cette immorale cohue se fit tuer pour le relever. Vaincu dans la discussion des principes, il était temps d'avouer que l'existence des régimes ne dépendait pas du régime des principes, et avec cette doctrine, le *Journal des Débats* a mis fort à l'aise des gens qui n'avaient rien à opposer aux attaques de leurs adversaires.

Il en résulte que le juste-milieu ne saurait fonder un ordre de choses durable, puisque le sien ne repose que sur un intérêt exceptionnel; qu'un autre intérêt rival surgisse, qu'il soit escorté d'un principe, s'il peut, et le premier est à bas. Il résulte encore que le juste-milieu doit périr, puisque la mobilité est sa nature, et cette nature ne se révèle que dans les catastrophes politiques. Or, le journal des *Débats* ne dit pas cela de la république, car la république est un principe, et selon lui, le parti à principe ne meurt pas. Telle est du moins la conséquence qu'il aurait dû tirer de son argumentation.

Le *Courrier de Lyon* est d'un avis différent. D'après lui, le parti est mort et l'opinion survit: c'est-à-dire, qu'on pensera toujours en France que la république est jusqu'à présent le meilleur des gouvernements connus, mais qu'on n'en conservera pas moins éternellement la monarchie qui en est le plus mauvais. Le *Courrier* fait probablement une différence entre une opinion et un principe; dans ce cas, nous le prions de rentrer en lui-même et de se demander le pourquoi d'une opinion quelconque; quand il aura terminé, s'il en est capable, cette opération intellectuelle, il verra alors qu'une opinion politique à laquelle surtout on accorde l'éternité, et un principe politique, sont une et même chose.

Le *Courrier de Lyon* a la triste habitude de jeter au hasard des phrases formées, on ne sait comment, et qu'on croirait accouplées par des censeurs. Nous aurions rendu un immense service à ses lecteurs, si la leçon que nous lui donnons aujourd'hui lui était profitable.

Monsieur Teuillié vient de succomber à une maladie d'entraînée qui l'a enlevé ce matin à dix heures à ses nombreux amis. Cette perte sera vivement sentie non-seulement par ceux qui chérissaient et vénéraient en lui l'homme de bien, le négociant loyal et serviable, mais par tous les patriotes qui avaient pu apprécier son noble et ferme caractère. M. Teuillié

était du petit nombre de citoyens, qui ont conservé sous tous les régimes le même dévouement pour la cause de la liberté. Né en Italie, et frère d'un général de génie qui après avoir joué un rôle brillant dans les guerres de l'empire, a trouvé au siège de Colberg la mort des braves, il appartenait cependant à la France qu'il habitait depuis plus de quarante années. Aussi, tout en portant un vif intérêt à sa première patrie, était-il attaché de cœur et de conviction à la seconde.

L'un des fondateurs du *Précurseur*, il a soutenu son existence par des sacrifices pécuniaires et par ses sages conseils. La commission de surveillance a eu long-temps l'honneur d'être présidée par lui, et ses membres ne perdront point le souvenir de la droiture de ses intentions et de son jugement. M. Teuillié est arrivé à la fin de sa carrière jeune encore, surtout de sentiment: car les années n'avaient émoussé en lui ni la sensibilité, ni le dévouement. Sa vie a été celle de l'homme juste, plus utile et plus belle que beaucoup d'autres dont l'éclat éblouit la foule. Ses vertus privées, ses qualités politiques ne mourront point. Ceux qui l'ont connu en garderont la mémoire pour leur rendre le plus bel hommage qu'il puisse envier en essayant de les imiter.

Les obsèques de M. Teuillié auront lieu demain mercredi, à quatre heures. Le convoi partira de son domicile, rue Pizay. Ceux de ses amis qu'on aurait par mégarde oubliés, voudront bien considérer cet avertissement comme une invitation.

Le tribunal de police correctionnelle a rendu ce matin son jugement dans l'affaire des crocheteurs. Nos lecteurs se rappellent que le 28 août dernier une collision sanglante a eu lieu sur le port de l'Arsenal. Quatorze compagnies réunies sous la présidence d'un nommé Lafont, attaquèrent et chassèrent violemment quinze hommes qui déchargeaient un bateau de foin au port de l'Arsenal. Quelques heures auparavant, ils avaient mis en fuite une société qui remontaient des bateaux à la Quarantaine, d'après un nouveau procédé.

Quatorze crocheteurs étaient prévenus de voies de fait avec préméditation, et de coalition dans le but d'empêcher le travail de leurs camarades.

MM. Charassin, Cochet et Jules Favre se sont présentés pour les plaignants. Les prévenus ont fait défaut.

L'audience d'hier a été consacrée à l'audition des nombreux témoins qui, presque tous, ont déposé sous l'empire d'une intimidation évidente. Des menaces étranges avaient été faites, et la justice l'a deviné sans peine. Ce matin, après avoir entendu M^{rs} Charassin et Jules Favre, le tribunal a condamné les prévenus à deux années de prison, 200 fr. de dommages-intérêts envers chacun des plaignants, et 5,000 fr. d'indemnité envers la compagnie qu'ils ont empêché de remonter les bateaux.

Cette décision que les prévenus ne peuvent accuser de sévérité, puisqu'ils ont gardé le silence, prouvera, nous l'espérons, que la force brutale ne peut être aujourd'hui la souveraine loi, et que ceux qui sont assez insensés pour y recourir, rencontreront une résistance énergique dans les tribunaux. Mais ceux-ci ne peuvent tout. L'administration a aussi des devoirs qu'elle a jusqu'ici complètement oubliés. Ces troubles démontrent qu'il y a des vices dans les corporations de crocheteurs. Il faut les anéantir ou les réformer. Espérons que la gracieuse apparition de M. le maire, qui veut bien venir se désennuyer à son poste de la législature et des baigneurs que les fraîcheurs de septembre ont forcé de prendre leurs quartiers d'hiver, nous vaudra sur cette matière une décision désirée depuis long-temps. M. Prunelle a tout ce qu'il faut pour diriger sagement les intérêts de la cité, hors l'assiduité, c'est-à-dire la volonté de remplir ses obligations. Aujourd'hui nous ne sommes point trop exigeants, nous lui demandons de nous faire un arrêté, en passant de Vichy à Paris par sa municipalité.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au *PRÉCURSEUR*, dont l'abonnement expire le 30 septembre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du *PRÉCURSEUR*.)

Paris, 22 septembre.

Huit cents congés ou semestres de réforme pour ancienneté de service seulement ont été accordés cette année à la suite des tournées d'inspection. Presque tous ont été donnés aux militaires qui avaient fait partie de l'ex-garde royale. Voudrait-on faciliter par là à leurs anciens chefs leur recrutement pour l'armée de don Miguel en attendant Henri V.

— La *Quotidienne*, d'après sa correspondance de Metz, entre dans quelques détails sur les dons que doivent offrir à Henri de France les envoyés et représentants de ses villes et provinces.

Voici ces détails vraiment curieux:

« La ville de Toulouse envoie par M. de Ress..... cer-

tains attributs que nous désignerions si la presse était plus libre.

« M. de Rochemore est chargé de présenter à Henri V, au nom de la ville de Nismes, un sabre avec cette inscription latine *jubente patrid comitante ferro*.

« M. le vicomte W..... déposera, au nom de la ville de Dieppe, une statue d'Henri IV en ivoire.

« M. de Larey, présentera, au nom de la ville d'Alais, une paire de pistolets richement sculptés, avec ces mots consacrés à toutes nos gloires *Fontenoy, Austerlitz, Alger*.

« La ville de Caen fait remettre par M. Raymond une magnifique épée portant pour devise *Souviens-toi de qui tu es fils*.

« Beaucaire envoie par M. E. d'Anglas un somptueux exemplaire de la *Henriade* reliée aux armes de France.

« La ville de Paris envoie une épée dont la lame porte ces mots *ventre-saint-gris*.

« M. le vicomte de Nu.... est aussi chargé par les royalistes de Paris de remettre au jeune Henri des éperons sur lesquels sont gravés ces mots *en avant! en avant! France, France!* »

Total des offrandes de joyeux avènement: un sabre, deux épées, une paire de pistolet, idem éperons, un Henri IV en ivoire et une *Henriade* aux armes de France, auxquels nous ajouterons pour compléter l'inventaire; mais en si petits caractères que les yeux de lynx de M. Persil ne sauraient le lire, les attributs de la royauté que la presse libre de Toulouse craint de ne pouvoir nommer sans se compromettre. Ainsi se résument les ingénieux emblèmes de la légitimité, une couronne qui pourrait bien rester toujours un méchant bourrelet, un sabre tant soit peu juste-milieu entre la conquête et l'élection, des pistolets dont ses illustres ancêtres n'ont guère vu le feu, une épée qui ne doit pas être plus longue que celle de son père, malgré tous les ventre-saint-gris de sa campagne, un saint d'ivoire pour armer son chapeau à la Louis XI, et des éperons pour suivre les cosaques, enfin une *Henriade* pour remplacer celle que l'illustre aventurière vendit au riche anglais pour payer son passage: tel sera le trophée du 29 septembre à Prague.

— Un grand incendie a éclaté la nuit dernière dans la commune de la Villette. Un très-beau magasin d'huile a été la proie des flammes.

La justice a été appelée à constater ce désastre que l'on attribue à la malveillance.

— Deux grands chariots sont partis hier chargés des plus beaux tableaux du Musée, l'un pour Fontainebleau, l'autre pour Compiègne.

La spoliation de nos musées par la liste civile continue ainsi chaque jour sans réclamation.

— Le maréchal Lobau avait eu l'idée de réunir un bataillon de chaque légion de la garde nationale pour être passé en revue le jour où le roi présenterait à la garnison de Paris son fils, héritier problématique, de retour de l'école du camp de St-Omer; mais il paraît que le zèle de la garde nationale ne promettrait pas un grand succès, et les acclamations du voyage de Normandie ont épuisé les ressources de M. Gisquet; la réunion des colonels qui a eu lieu chez le maréchal et chez le ministre de l'intérieur a fait abandonner ce projet. On a aussi cherché si l'on ne trouverait pas une interprétation de la loi qui permet d'éloigner un tiers au moins de cette garde citoyenne avant la réélection de ses officiers, et donnerait par de nombreuses épurations une nouvelle garantie à l'ordre public.

— Plusieurs lieutenants-généraux que leur opposition à mis peu en faveur au Château ont reçu l'avis que l'on recevrait avec plaisir leurs offres de services. Plusieurs ont répondu qu'aux jours du danger la patrie pouvait compter sur leur dévouement. Mais aucun d'eux n'a fait de demande plus directe, malgré le dépit des confidents qui avaient fait espérer un meilleur succès, plusieurs commissions d'activité ont été envoyées à des lieutenants-généraux et autres officiers disponibles.

— M. Dirot, ex-préfet des Cent-Jours, exilé par l'ordonnance du 28 juillet, ex-commissaire central de police à Toulouse, vient d'être appelé à de nouvelles fonctions dans le Midi. M. d'Argout, dans cette circonstance, aurait fait céder son éloignement pour de tels titres aux instantes recommandations du président du conseil, dont M. Dirot est particulièrement connu.

— Hier des ordres ont été transmis par le télégraphe de la marine pour le port de Toulon. On assure que tous les bâtiments en disponibilité dans le bassin vont être mis en état de prendre la mer, et que des forces considérables vont être réunies tant en hommes qu'en bâtiments.

Le plus grand mystère règne sur le but de cet armement; on le croit destiné pour les côtes de l'Italie ou l'Autriche, malgré toutes les assurances diplomatiques, accroit chaque jour son état militaire. Les troupes de Morée auraient reçu l'ordre de ne point débarquer.

NOUVELLES DE PORTUGAL.

La *Gazette de Madrid* du 12 septembre, arrivée ce matin, ne satisfait pas encore l'inquiète curiosité qui se porte sur les événements de Lisbonne. Elle ne parle pas de l'attaque du 5, mais, du moins, elle publie des détails extraits des bulletins de l'une et de l'autre armées. Chacun pourra, au milieu des exagérations contraires, se faire juge de la vérité. Les dernières nouvelles que donne la *Gazette* sont du 7; elle paraît le 11 au soir. On peut donc conclure que, dans les journées du 8 et du 9, il ne s'est rien passé d'important devant Lisbonne, et surtout rien de favorable à la cause de don Miguel. Les deux armées seront restées sans doute dans les positions qu'elles occupaient avant le combat.

Voici le bulletin des miguélistes:

« Yelvas, 8 septembre.

« Hier soir, les autorités de cette place ont reçu communication d'une dépêche télégraphique adressée au gouvernement de S. M. T. F. don Miguel I^{er}, réuni à Tomar, sous la date de Monte do Corvo (à deux petites lieues de Lisbonne, dans les alentours de Queluz), à cinq heures du soir, le 6

septembre, et de la teneur suivante : *Les troupes royalistes sont déjà dans Lisbonne.* Cette nouvelle a causé la plus grande joie aux fidèles habitants de cette ville.

En recevant cette lettre à Madrid, on a dû croire à la prise de Lisbonne, un jour entier, jusqu'à ce que les lettres du lendemain eussent démenti cette fanfaronade de don Miguel. De là vient la nouvelle qui s'est répandue dès avant-hier à la bourse de Paris, et que la *Gazette du Languedoc* du 17 apporte aujourd'hui, par un *post-scriptum* imprimé avec une grille sur la marge de son titre :

« Yelvas, 9 septembre.

« On a reçu aujourd'hui, par la voie de Santarem, des nouvelles directes de l'armée qui vont jusqu'au 7. Quoiqu'elles ne confirment pas précisément celle qu'avait donnée la dépêche télégraphique, elles assurent que les troupes de S. M. don Miguel ont occupé Belem (faubourg à l'ouest de Lisbonne), en descendant, sans que les ennemis s'opposassent à leur marche, du poste de Monsanto; qu'en conséquence le palais d'Ayuda est tombé au pouvoir du roi, qui s'y est logé, et que le même jour 7, on a chanté le *Te Deum* dans l'église patriarcale.

Voici maintenant le bulletin de don Pedro.

La *Chronique constitutionnelle de Lisbonne* contient, dans son numéro du 7, l'article suivant sur le combat du 5 : « A cinq heures et demie du matin, les troupes de don Miguel, au nombre de 11 à 12 mille hommes, dirigèrent une attaque sur quelques points du centre de la ligne de fortification, s'avancant sur six colonnes. Deux d'entr'elles, ayant un grand nombre de tirailleurs sur leur front, se dirigèrent contre l'Arco-do-Cego. Le feu des batteries de don Pedro fit changer cette disposition de l'ennemi, et l'obligea à faire un mouvement de flanc sur sa droite. Toutes les colonnes réunies attaquèrent les positions de San-Sebastian-de-Pedreira et de Campolide; mais elles furent repoussées de l'une et de l'autre à deux assauts qu'elles donnèrent. Le reste du jour elles ne firent plus d'autre attaque; mais elles occupèrent un mur en face de la Quinta-da-Seabra, d'où elles firent un feu assez vif jusqu'à 7 heures du soir. Elles se retirèrent alors à un quart de lieue.

« L'ennemi a laissé sur le champ de bataille plus de 400 morts, entr'autres un général français qui commandait la cavalerie; et quelques transfuges assurent que la totalité de sa perte est de 2,000 à 4,000 hommes. »

L'armée de don Miguel ayant coupé les *eaux libres* qui alimentent Lisbonne, un décret de don Pedro a ordonné que chaque jour de grandes barques iraient chercher l'eau de l'autre côté du Tage et l'amèneraient sur le môle. Ce même décret ordonne que les puits et citernes d'eau potable qu'il y aurait dans les maisons particulières et les couvents soient ouverts au public. Un autre décret a ordonné la mise en liberté du marquis et de la marquise de Bellune, que le corrégidor de Belem avait fait arrêter.

« On a su, par la même voie, que le 4 les guérillas de l'armée de S. M. firent une petite reconnaissance sur la ligne de défense de l'ennemi, sans qu'il résultât de cette démonstration autre chose qu'une petite fusillade entre eux et leurs adversaires.

« Le 5, à 4 heures du matin, on commença à déployer des forces plus considérables pour faire une reconnaissance plus complète. A cette vue, les guérillas ennemies se replièrent immédiatement dans leurs tranchées. A 5 heures, le feu commença, depuis San-Sebastian de la Pedreira jusqu'aux arches des eaux libres, c'est-à-dire sur toute la ligne. Les troupes avancèrent avec audace jusqu'au dessous desdites arches, au prix de quelques hommes, mais en faisant éprouver une grande perte aux deux bataillons de chasseurs de l'ennemi qui défendaient ce poste.

« L'une des 4 batteries qu'établirent les royalistes à Palmas et Siele-Rios, fit un grand dégât dans la redoute droite de Campolide, en démontant, par la justesse de son tir, un obus et un canon de 12.

« Le feu dura tout le jour, et la nuit seule mit fin à l'action, les troupes des deux partis restant dans leurs positions respectives, à la vue les uns des autres. La totalité des forces de S. M. employées dans cette seconde reconnaissance ne passe pas 6,000 hommes, qui combattirent avec la plus grande intrépidité. On a distingué particulièrement le bataillon de Lamégo, qui soutint le feu tout le jour sans interruption, s'avancant jusqu'à portée du pistolet des tranchées.

« Le 6, il n'y eût aucun combat, et nos troupes employèrent la journée à construire de nouvelles batteries, principalement du côté de la Roche de France et du pont d'Alcantara.

« Selon tous les mouvements qu'on observait, le 7 au matin, dans l'armée du roi, et surtout dans les divisions du centre, des ailes et de l'arrière-garde, qui ne prirent point part à l'action du 5, on supposait qu'une attaque plus générale contre les lignes ennemies était prochaine.

« La perte qu'a soufferte notre armée dans l'affaire du 5 s'élève à deux ou trois cents morts et blessés. Quelques officiers de mérite et de courage ont péri, mais aucun d'un grade supérieur.

« On suppose que la perte de l'ennemi doit être plus considérable en raison du grand ravage que lui ont fait souffrir nos batteries et nos tirailleurs pendant l'action.

« On loue généralement la bonne discipline de notre armée, qui a traité les ennemis faits prisonniers dans le combat avec la plus grande humanité. Les troupes de don Pedro ne se sont pas conduites ainsi, car quelques hommes des guérillas, que l'ardeur du combat entraîna trop loin, ayant eu le malheur de tomber dans leurs mains, presque aucun ne reçut de quartier. Nos soldats, exaspérés et furieux de la cruauté exercée contre leurs camarades, brûlent d'en venir une fois aux mains.

Nouvelles.

— La *Gazette de Hanau* annonce que la diète germanique a conclu un arrangement définitif avec la diète helvétique pour que les Polonais retirés en Suisse passent en Angleterre; mais la diète ne veut pas consentir à ce qu'ils traversent Francfort, où elle affecte de redouter leur présence.

— On nous écrit de Landau, le 14 septembre :

« La justice bavaroise vient de déclarer guerre ouverte aux conversations particulières. M. D., rédacteur de la feuille du jour qui paraissait ici durant les assises politiques, vient d'être assigné en police correctionnelle pour avoir, dans un *entretien particulier*, déclaré qu'il n'était pas justiciable de M. le lieutenant-général Braun et de M. le lieutenant du roi major de place Kek, en éliminant leur juridiction et invitation à comparoir devant eux (au moyen de quelques expres-

sions impolies.) On attend avec la plus grande curiosité l'issue de ce nouveau procès d'une aussi ridicule nature. »

Une lettre de Kaiserslautern, en date du 11 de ce mois, nous annonce que l'affaire de M. Hochdörfer a été *ajournée indéfiniment*, parce que le tribunal de police correctionnelle n'a pas pu se constituer !

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

— Depuis qu'il a été décidé que Tubingue, ville d'université, aurait une garnison de 200 hommes, plus de 200 étudiants ont abandonné leurs demeures. Ceux qui ont pris ce parti sont les plus indépendants, les plus riches, et par conséquent les plus utiles. Si le gouvernement persiste dans cette mesure, l'université descendra presque au rang de pension particulière, car celui qui n'y est pas forcé ne reste pas volontiers dans un lieu où l'on a placé une garnison pour le surveiller. Plusieurs étudiants en médecine qui ne prétendent à aucune place du gouvernement partent pour Zurich, émigration que, constitutionnellement, le ministère ne peut pas empêcher.

(*Gazette de Necker.*)

— On nous communique l'extrait suivant d'une lettre de Lucques, 12 septembre :

« Comme je vous l'ai annoncé dans ma précédente lettre, on est toujours ici dans l'enivrement, à cause du pardon accordé par notre souverain à tous les détenus politiques, entre autres à douze individus convaincus, d'*alto tradimento*. Je ne saurais vous exprimer l'enthousiasme qu'a excité l'entrée de ce prince dans la ville de Lucques. Sa conduite est d'autant plus louable, qu'elle est diamétralement opposée à celle de ses voisins couronnés. Vous connaissez déjà en partie les assassinats juridiques et non juridiques, les fusillades par derrière et par devant, les emprisonnements, les proscriptions, les horreurs ordonnées par le saint-père et par le fameux Charles-Albert; mais ce qui vous surprendra, je pense, c'est que le grand-duc Léopold, cité comme un modèle de justice et d'humanité, vient aussi, à l'exemple de ces deux derniers souverains, de faire arrêter et emprisonner une multitude de Toscans, parmi lesquels bon nombre d'hommes distingués, soit par la naissance, soit par les talents; je vous transmettrai dans ma prochaine lettre les noms de ces derniers.

« Le grand-duc de Toscane; tout en ordonnant les arrestations dont je viens de parler, n'est pas content de la présence de la duchesse de Berry; il lui a fait notifier qu'elle *obligerait beaucoup en s'arrêtant le moins possible dans ses états*. On assure que le séjour de cette princesse est aussi peu agréable au souverain de Lucques que celui de Toscane. En attendant, elle est à Pise, se promenant partout avec son enfant sur les genoux et avec le père putatif de cet enfant assis constamment dans la voiture du côté des chevaux. »

— On écrit de Francfort que les députés neuchâtelois qui étaient allés à Berlin pour demander au roi de Prusse la séparation du canton, sont revenus sans avoir obtenu aucun résultat.

La session de la diète helvétique touche à son terme.

— Nous apprenons, avec la plus vive satisfaction, que les cours établis à Sainte-Pélagie sont couronnés de plus heureux succès. Non-seulement les détenus patriotes se font remarquer par leur assiduité et leur intelligence; mais on en cite quelques-uns dont les dispositions sont remarquables. Nous avons vu l'écriture de ceux qui, il y a huit jours, ne connaissaient pas une lettre; nous ne craignons pas d'être accusés d'exagération en assurant que bien des employés de bureaux ont une écriture moins régulière.

On nous prie de mentionner ceux des élèves que les professeurs ont distingué le plus particulièrement; c'est une récompense que nous nous faisons un vrai plaisir de leur décerner.

Cours d'écriture : les prévenus Humbert et Chavot; cours d'arithmétique : Levasseur et Verchère; cours de géométrie : Boyer et Chevè; cours de géographie : Chevè, Chavot et Dubois.

— Le 18 septembre, a eu lieu à Parthenay (Deux-Sèvres) l'exécution de Jacques Bory, dit le Capitaine-Noir, chef de l'une des bandes de chouans qui ont désolé le département des Deux-Sèvres. Jacques Bory avait été condamné à la peine de mort pour attentat contre la sûreté intérieure de l'état, pour assassinat précédé de vol commis sur la personne du sieur Ravin, maire de la commune de Lhoumoy, et pour tentative d'assassinat.

— Le *Patriote de la Côte-d'Or* a publié ces jours derniers un projet d'association contre l'impôt sur les boissons et sur le sel. Cet acte est déjà revêtu d'un très-grand nombre de signatures. Il paraît même que les autorités de Dijon en ont conçu quelque inquiétude, car le numéro du *Patriote* qui contenait cet acte a été saisi. Cela n'empêche pas les journaux indépendants de la capitale et des départements de le reproduire, et d'engager les citoyens à y prendre part. Le *Patriote Franco-Comtois*, que nous recevons aujourd'hui, annonce qu'à Besançon aussi on s'occupe d'organiser cette association.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. SYLVESTRE.

Audience du 21 Septembre.

Le 4 juin dernier, plusieurs jeunes gens, parmi lesquels on remarquait M^r E... de R..., ancien page de Charles X, et M. de F..., neveu d'un des ministres de l'empereur de Russie, après un dîner élégant chez un restaurateur en vogue, eurent l'idée d'aller finir la soirée au cabaret. C'était un délicieux souvenir du vieux temps, et comme une tentative hardie de restauration monarchique, en attendant le 20 septembre et la grande majorité de Henri V. Le voilà donc en route, et le sort les jette rue Pierre-Lescot en face du Palais-Royal, dans une maison garnie, tenue par M. Rouleau; on monte, et les messieurs, couchés chacun sur un lit comme de vieux romains, passent la nuit à boire. Quand vint le matin, que faire et que devenir? car il n'y avait plus moyen de boire davantage : ces messieurs avaient fait, dans ce genre, des prouesses dignes de mousquetaires.

On jette d'abord les verres et les bouteilles par la fenêtre, puis on appelle M. Rouleau pour savoir de lui s'il ne restait pas quelque chose à briser. M. Rouleau s'empresse d'arriver avec ses assiettes, ses soupières et ses plats, et pour rendre la plaisanterie plus agréable, il aide lui-même les jeunes gens dans leur exécution.

Au même instant, passaient dans la rue Pierre-Lescot deux gardes nationaux du poste voisin, sur lesquels vinrent à tomber les projectiles; en même temps; des cris se font entendre : *A bas les gardes nationaux! à bas l'ordre public!* On assure même que M. E... de R..., assez excusable d'ailleurs de ne pas trop sa-

voir ce qu'il voulait dire, se mit à crier : *Vive la république* quoiqu'on n'en ait pourtant pas tiré parti pour prouver l'alliance carlo-républicaine.

Quand tout fut brisé et qu'il fallut payer les verres cassés, M^r Rouleau fit l'inventaire de tous les dégâts. M. Rouleau, homme à expédients, emmène ses jeunes hôtes au cabaret du coin, où devait se clore dignement l'orgie par l'indispensable soupe à l'oignon.

Mais les gardes nationaux avaient jeté l'alarme au corps-de-garde, et ces messieurs, en arrivant au cabaret, en trouvent plusieurs qui gardaient les avenues. M. de R..., dans un état d'exaspération violente, déchire l'uniforme d'un des gardes nationaux, arrache ses épaulettes, et s'amuse même, avec son cigare, à tracer sur sa builetterie des hiéroglyphes injurieux. D'ailleurs pour rendre hommage à la vérité, il faut dire que l'ordre public, en la personne de ce garde national, était, sinon ivre mort, du moins fort gai, ainsi que l'attestent plusieurs témoins.

Pour couronner la fête et pour que rien n'y manquât arrivent les gardes municipaux; quelques-uns font mine de tirer le sabre. « Pas de sabre, s'écrie M. de R... furieux, ou j'oppose la violence à la violence. » Cependant le sabre est dégainé, M. de R... assène un rude coup d'un gros jonc sur la nuque du garde.

Alors on les entraîne au poste, sans que les compagnons de M. R... opposent une trop vive résistance. Lui, au contraire, paraissait animé d'une violente colère. A peine arrivé dans le corps-de-garde, il s'empare d'un chandelier, qu'il jette à la tête d'un des municipaux puis il donne un coup de pied dans le ventre au sieur Acher, autre garde, qu'il envoie rouler à l'autre bout de la chambre.

Autrefois, on aurait appelé cela battre le guet, et c'était une de ces légères fredaines que les jeunes gens de famille pouvaient se permettre en sortant du collège; mais aujourd'hui que tout a changé de nom, cela s'appelle des coups à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions, et M. E... de R..., jeune homme d'une figure douce et spirituelle, appartenant à une des plus anciennes familles de France, pouvait voir flétrir tout son avenir par une condamnation infamante.

Son père, vieillard à cheveux blancs, est présent à l'audience.

Les compagnons de M. de R..., prévenus seulement de simples délits, sont restés en liberté : ils arrivent à onze heures, après le tirage du jury.

En conséquence, la cour ordonne qu'il sera procédé contre eux par défaut; ils s'assoient au barreau, près de M^{rs} Lamy et Baroche, avocats de M. E... de R....

On distingue parmi les jurés l'honorable M. Arago, membre de la chambre des députés, et M. Troguon, précepteur de M. le duc d'Aumale.

M. de R..., qui répond avec beaucoup de convenance aux questions de M. le président, prétend qu'il n'a fait que céder aux provocations des gardes municipaux, et que la vue des sabres l'avait mis entièrement hors de lui-même.

Une circonstance, d'ailleurs, était de nature à ôter à cette affaire toute sa gravité : Acher, le même qui avait reçu le fameux coup de pied qu'il avait envoyé au Val-de-Grâce, touché sans doute des excellentes raisons de la famille de M. R..., prétendait qu'il avait été l'instigateur, et que d'ailleurs il se portait à raver, quoique cependant son certificat fût daté de l'hôpital.

L'accusation a été soutenue par M. Paratière-Lafosse, et la défense a été présentée par M. Baroche.

Les jurés ayant résolu négativement toutes les questions, la cour a prononcé l'acquiescement de M. R..., qui n'a pu se défendre alors d'une émotion assez vive.

Ensuite on a appelé l'affaire de ses jeunes compagnons, à l'égard desquels la cour seule devait statuer, puisqu'ils étaient jugés par défaut.

M. l'avocat-général a pris sur lui-même de faire observer qu'il n'existait contre eux aucune charge directe; en conséquence, la cour les a acquittés.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 20 septembre. On annonce un arrivage du Portugal.

Il a été reçu enfin, par le paquebot le *Magpie*, des correspondances de Lisbonne, mais leur date est antérieure aux nouvelles reçues par la voie de Paris : les lettres du *Magpie* sont du 3, et les nouvelles reçues par Paris sont du 6; en conséquence, on y attache peu d'importance.

Celles que nous avons vues, et qui annoncent comme prochaine l'attaque de la ville, sont écrites non-seulement avec la confiance que les assiégés seront repoussés, mais l'espérance y est même écrite en des termes de pres que certitude.

Les fonds portugais ont monté de 76 1/4 à 76 3/4, et les bons de la régence de 20 3/8 à 20 5/8.

Les Consolidés sont toujours affectés de la même langueur, ils ont formé à 88 1/2 5/8.

(*Courrier.*)

— Nous avons vu une lettre de Lisbonne du 3, écrite par un résident recommandable de cette ville : les lignes de protection de Lisbonne ont été mises dans un état admirable de défense; plusieurs centaines de pièces de canon en garnissent le front. Les fortifications seront terminées dans deux ou trois jours, et alors elles pourront défer toutes les attaques.

L'amiral Napier avait disposé de la manière la plus judicieuse des forces navales. Les batteries ont été placées de manière à fendre l'ennemi s'il tentait l'attaque des forts qui défendent l'entrée du Tage.

Don Pedro et ses officiers redoublent d'efforts. Le meilleur esprit anime toutes les classes de la population, à qui les puits fournissent suffisamment d'eau; on ne souffre point du tout de la coupure des aqueducs.

Les Anglais à Lisbonne n'ont aucune crainte. Ils ont reçu du baron Clouet l'assurance formelle qu'ils recevraient protection pour eux et leurs propriétés en cas de réussite de l'attaque.

Comme il est évident maintenant que Bourmont a été repoussé dans son attaque du Nord le 5, nous pouvons espérer qu'il ne réussira pas dans ses tentatives contre Lisbonne.

(*Idem.*)

— Les nouvelles d'Oporto, apportées par le *Magpie*, sont du 10 courant. Il paraît que le général Stubbs ne s'est pas endormi depuis la retraite des miguélistes et le départ de don Pedro.

Dans la soirée du 2 septembre, il est sorti d'Oporto avec toute la garnison pour donner la chasse à un corps de miguélistes campés à quelques lieues au nord de la ville. L'ennemi a opéré sa retraite, sans faire la plus légère résistance. De cette manière le général Stubbs a pris possession de Valongo, Ponte-Ferreira, Balhis et Penafiel. Les troupes miguélistes se sont retirées à Amarante.

Il paraît que chaque ville que prenait le général Stubbs, était déserte : les habitants avaient reçu l'ordre, sous peine de mort, de se joindre à l'armée de don Miguel. Ne pouvant amener l'ennemi à un engagement, et craignant une surprise d'Oporto, en son absence, le général Stubbs jugea prudent de s'en retourner; il pa-

rait que dans l'intervalle, il était arrivé à Lisbonne un ordre qui lui enjoignait d'envoyer encore 2,000 hommes sur le champ, pour lui enjoignait à la défense de la capitale : ces troupes ont été embarquées le 5.

Les habitants d'Oporto sont mécontents, dit-on, de ce qu'on leur enlève toutes les troupes régulières parce qu'ils craignent que leur ville sans défense ne soit attaquée par l'ennemi qui paraît leur ville sans défense dans le voisinage, et mener activement ses opérations. Le général Stubbs n'eût pas plus tôt quitté Penafiel, que les miguélistes s'avancèrent dans l'intention de lui couper la retraite.

Il paraît qu'une colonne de l'armée du général Stubbs a surpris dans Villa de Condé un détachement de l'ennemi en criant vive don Miguel, au moment de leur entrée en ville. Les miguélistes ont été par ces cris, ont cru que c'étaient des amis qui venaient à leur secours, et n'ont reconnu leur erreur que trop tard pour se retirer ou se défendre : un grand nombre de ces soldats ont été tués, 200 ont été faits prisonniers. Les miguélistes ont eu quelque temps après l'occasion d'exercer des représailles, ils n'y ont pas manqué. Un détachement de volontaires ayant été envoyés du couvent de La Serra au Douro pour enlever de l'eau-de-vie, a été surpris et massacré dans les maisons d'un village où ils avaient déposé leurs armes. Plus de 40 hommes ont été passés ainsi au fil de l'épée, sans pouvoir faire aucune défense. (Courier.)

Le *Pantaleón* est le prochain navire que l'on attend de Lisbonne : c'est un fin voilier qui nous apportera, sans aucun doute, des détails complets sur la dernière affaire qui s'est passée devant cette capitale. (Globe.)

Trois bateaux à vapeur ont passé devant Falmouth mercredi, dans la direction de l'Ouest. On croit que dona Maria et sa suite étaient à bord de ces bâtiments. (Idem.)

Le marquis de Loulé et sa suite sont arrivés hier à Portsmouth, à bord du bateau à vapeur le *Duc de Wellington*. Il s'est embarqué immédiatement sur le bateau à vapeur le *Superbe*, pour se rendre à Lisbonne. (Idem.)

Le rapport sur la conduite du consul de S. M. à Bologne a été reçu. Nous apprenons qu'il décharge pleinement M. Hamilton du blâme qu'on pouvait croire qu'il avait encouru dans cette occasion, et rend témoignage au zèle de ce fonctionnaire dans plusieurs autres tristes circonstances de cette nature. (Idem.)

Nous pouvons annoncer qu'il a été reçu des nouvelles officielles de l'échec qu'a éprouvé Bourmont dans son attaque du 5, et que le 6, loin de faire des dispositions pour une nouvelle attaque, les miguélistes avaient fait un mouvement rétrograde, et presque toutes leurs divisions n'étaient plus en vue.

Les troupes constitutionnelles nouvellement recrutées se sont battus avec une intrépidité qui a étonné les vétérans. (Sun.)

Nous venons de recevoir, par exprès de Falmouth, des nouvelles de Lisbonne du 12.

Le 9, les troupes du maréchal Bourmont avaient fait une nouvelle reconnaissance et pillé le palais d'Alfama, puis avaient opéré leur retraite.

Elles étaient toutefois encore près de Lisbonne. La perte des pédestres, dans la bataille du 5, a été de 200 tués et blessés; celle des miguélistes a été de presque le double. (Idem.)

Des lettres particulières de Lisbonne du 3 représentent les habitants comme animés des meilleures dispositions. Ils attendent avec fermeté l'attaque de Lisbonne. Les fortifications étaient complètes.

Le correspondant annonce qu'il a été visiter avec un officier supérieur français les fortifications, et il exprime l'opinion qu'il ne croit pas que Bourmont puisse s'en emparer.

Les troupes de don Pedro sont égales en nombre à celles de don Miguel; il a deux réserves, dont la dernière se compose de 3,000 hommes d'élite.

Nous pensons que Bourmont tentera une seconde attaque de Lisbonne; le sort de la capitale en dépendra. Nous en attendons les résultats avec anxiété; sans doute le *Pantaleón* nous l'apportera. Il est attendu demain. (Idem.)

Prusse. — Berlin, 12 septembre. — Nous apprenons à l'instant même que la députation de Neuchâtel a reçu de notre cabinet la réponse à la demande de séparation. Elle est négative.

On en conclut que le gouvernement prussien ne considère point les affaires de Neuchâtel comme assez importantes pour en faire un objet de complications nouvelles, dans un moment où de grandes questions européennes exigent toute l'énergie de sa volonté. (Correspondant de Nuremberg.)

Nous avons reçu hier de Sarau Nousko et Gerlitz, des nouvelles du voyage de S. M. l'empereur à Gerlitz. Partout l'affluence des étrangers était considérable.

Des personnes qui ont vu S. M. l'empereur à Schwet, disent que S. M. a traité avec une distinction toute particulière M. Ancillon, le ministre des affaires étrangères de Prusse. A Tœplitz aussi M. Ancillon avait, dans des conférences verbales, captivé la confiance des diplomates autrichiens et notamment du prince de Metternich. (Correspondant de Hambourg.)

Autriche. — Vienne, 12 septembre. — En ce moment Mme la duchesse de Berry est en route pour Prague et peut-être y arrivera-t-elle demain ou après-demain.

M. de Montbel avait été envoyé à sa rencontre pour lui faire, au nom de Charles X, des représentations contre son projet et la déterminer à retourner à Naples. Mais il paraît que la duchesse a jugé à propos de continuer son voyage pour s'entendre personnellement avec son illustre famille. (Gazette d'Augsbourg.)

Nouvelles de la Suisse. — Bâle.

Dans la nuit du 4 septembre, il y a eu de nouveaux troubles dans la commune de Maispach, les révolutionnaires ont voulu planter dans cette commune qui a été récemment incorporée à Bâle campagne, un arbre de la liberté plus grand que celui qui avait été antérieurement planté, et ils exigèrent que les citoyens paisibles assistassent à cette cérémonie.

Les arrachèrent de leurs lits et exercèrent sur plusieurs d'entre eux des violences de toute espèce, et cela s'est passé dans le voisinage de 800 hommes de troupes, qui n'ont pas fait un mouvement. On peut juger des sentiments douloureux qu'éprouvent les habitants des communes livrées par la diète qui ne sait pas les protéger. (Gazette de Manheim.)

Du projet de réunir les trois villes de la Croix-Rousse, la Guillotière et Vaise à celle de Lyon.

La publication des opinions politiques qui tendent à porter des perturbations dans l'ordre établi, dans les existences qui sont formées sous la protection de la loi publique, a peu d'inconvénients lorsqu'elle appartient à des esprits turbulents et décriés, le bon sens public s'en méfie et bientôt en fait justice.

Il n'en est point ainsi lorsque les bouleversements sont conseillés par des hommes honorables et de bonne foi, dont les vues personnelles n'ont rien de suspect, et dont les lumières ou la position sociale commandent la confiance; les erreurs qui eurent se pro-

siaer sous un si redoutable patronage, pourraient s'accréditer elles n'étaient promptement combattues et produire d'irréparables calamités.

C'est dans cette conviction que je viens prendre part à la polémique ouverte par l'honorable M. Gros, dans le *Courrier de Lyon* du 18 de ce mois, sur l'envahissement des trois villes de la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise, par celle de Lyon; M. Gros, d'accord en ce point avec le conseil général du département, avec le conseil municipal de Lyon et avec M. Terme, proclame de toute la puissance de son talent, l'utilité et les convenances de la réunion.

Il me semble, au contraire, que l'exécution de ce projet serait injuste et impolitique, et ne deviendrait guères moins funeste à la ville de Lyon elle-même qu'aux trois populations qu'on prétend soumettre à son sceptre municipal.

C'est ce que je vais essayer de démontrer, le public jugera et l'autorité peut-être y trouvera des sujets de méditations sérieuses. La pensée de M. Gros, de M. Terme, des deux conseils, est que Lyon a besoin de franchir ses limites, qu'il lui faut de l'espace, le grand air de la plaine; qu'il doit avoir la liberté de ses mouvements; qu'il est comprimé, suffoqué, étouffé entre les communes attenantes, bloquantes et envahissantes; qu'il demande, enfin, sa délivrance, ce sont leurs expressions.

Avant d'apprécier les assertions en elles-mêmes, il faut en considérer la moralité, car ce qui serait utile, n'est pas toujours permis. La doctrine des partisans de la réunion serait que dès le moment où il y a intérêt, il y a droit; que chacun peut selon les convenances, s'approprier ce qui lui manque, que le pauvre peut prendre au riche, que le riche lui-même peut prendre au pauvre pour achever sa croissance, s'il en a besoin, pour atteindre par degrés à tout ce que son avenir pourrait lui réserver d'étendue, d'importance, de prospérités et de richesses, même de beauté, ce sont encore leurs propres expressions. (Voyez la feuille du 18 septembre.)

D'après de telles maximes, il n'y aurait plus de société possible, tous les intérêts privés et publics, étant, de leur nature, dans un état perpétuel de collision, le particulier voudrait s'étendre sur le particulier, les populations sur les populations, l'état sur d'autres états, et la force brutale demeurerait seul arbitre de ces effrayantes dissensions.

Que de joie on a dû verser, sans y songer, dans le *Camp Simonien*, dans les clubs dits des *Amis du Peuple*, dans toutes les souterraines associations incessamment conjurées contre tout principe de propriété, contre tout droit acquis! Que leur répondrait-on, si en se ralliant sous le drapeau de 93, chacun de leurs membres venait redire comme autrefois à chacun de nous, *dés-toi de là que je m'y mette*? TOUTE LA QUESTION EST LÀ, comme l'ont dit M. Gros et Terme, sans porter leur attention sur les conséquences, elle est là, identique et toute entière, quoique ce soit une ville, non un particulier qui la soulève, ceux qui pour donner à la ville de Lyon ce qu'ils appellent la liberté de ses mouvements prétendent lui livrer le sol et l'administration des communes voisines, agissent et parlent, sans y prendre garde, comme on parlait en 1793.

Le grand Frédéric, comprimé, étouffé aussi dans son parc comme la ville de Lyon dans sa vaste enceinte, convoitait un moulin et une chaumière dont la position et le sol lui offrait toute sorte de convenances, le meunier refusa, et son droit fut respecté.

La ville de Lyon aurait-elle plus de pouvoirs ou moins de justice que Frédéric le Grand?

Du reste, on peut aborder la question d'utilité; la défense des trois villes trouvera encore un appui dans cette discussion. L'intérêt qu'elles ont à résister n'a pu être mis en doute par M. Gros, mais cet intérêt tout légitime qu'il soit, a été traité un peu lestement.

Ce n'est, a-t-on dit, qu'un intérêt secondaire, et les intérêts de cette nature ne comptent pour rien dans les questions d'utilité publique, tôt ou tard on se résigne à la spoliation.

Ceux qui se sont opposés à l'ouverture des canaux du Languedoc et de Givors, comme ceux qui marmurent contre l'établissement des chemins de fer, ne vivent-ils pas en paix aujourd'hui avec ces grandes et immortelles créations?

Les exemples, il en faut convenir, n'ont pas été choisis avec bonheur.

Ces grands établissements ne pouvaient s'accomplir que par le sacrifice de beaucoup de propriétés privées à l'utilité publique, l'utilité publique fut contestée, le gouvernement la reconnut, mais les propriétés envahies furent payées. Quelle indemnité offrez-vous aux trois communes que vous voulez arracher à leur indépendance, à leur individualité, à leur *Scité*, que vous voulez, en un mot, traiter en pays conquis?

Lyon est accablé d'énormes impôts qui ne pèsent point au même degré sur les petites populations; et vous tendez à associer les trois communes à l'excès de vos charges en les associant à vos autres destinées!

Lyon succombe sous le poids de sa dette municipale, et vous tentez d'associer des communes vierges de dette et qui, toujours ont su coordonner leur dépense sur leur recette, à un fardeau dont le partage serait au-dessus de leurs forces.

Qu'on se rassure, s'écrie M. Gros: le conseil municipal a demandé qu'un tarif moins élevé leur soit garanti; et quant aux dettes, il ne doute point que des garanties ne puissent aussi leur être données.

Soit: mais que serait une administration municipale, forcée d'arrêter chaque année quatre budgets de recette, quatre budgets de dépense, quatre comptes administratifs? Dans quelles proportions se répartiraient les bénéfices et les charges? et c'est à titre d'unité administrative, qu'on prétend gouverner des éléments si discordants!

Lyon a été partagé quelque temps par un machiavélisme républicain, en trois municipalités; que d'embarras et de tracas! M. Gros, qui a trop de lumière pour croire que les contributions et les charges demeurent long-temps inégales entre les citoyens d'une même ville, semble faire un crime aux trois communes d'avoir existé sans dettes. Il n'y voit aucun de ces grands travaux d'utilité publique qui d'ordinaire endettent les villes; Lyon, les dotera de toutes les magnificences dont elles sont dépourvues et il y aura compensation entre ce que Lyon fournira pour elles et la portion de ses dettes qu'elles supporteront pour lui.

Les trois communes ne se croient pas si déshéritées qu'on le suppose des établissements et des travaux d'utilité publique qui conviennent à leur état, elles ont mis leur sagesse à maintenir une exacte balance entre les dépenses et les ressources, elles savent que les corps politiques ne meurent point et peuvent attendre, et elles se soumettent à un devoir de ne point imposer les générations descentes aux générations à venir.

Qu'auraient-elle d'ailleurs à espérer? La ville de Lyon qui dans l'embarras de ses finances ne peut plus rien entreprendre pour elle-même, ne peut rien pour d'autres, qu'elle garde son luxe et ses misères pour elle et qu'elle laisse ses voisins dans la modeste condition qu'elles se sont faites et qui leur plaît.

A entendre les partisans de la réunion, on croirait que les trois villes n'ont d'existence qu'aux dépens de la ville de Lyon, qu'elles sont la comme autant de rejets dévorants, pour partager les avantages sans contribuer aux charges. Qu'en un mot, cette proximité entraîne l'obligation d'entrer tôt ou tard en communauté des maux comme des biens.

Erreur, mille fois erreur!

Les trois communes ne sont point des faubourgs de Lyon et ont toujours eu une existence communale particulière séparée, tout à fait indépendante, la Guillotière surtout a souvent été considérée comme ville ou bourg du Dauphiné; elles ont pu profiter du voisinage, mais sans en exiger ni sacrifices, ni secours, elles n'ont obtenu que les habitants et les industries qui ne pouvaient subsister à l'intérieur, les services d'ailleurs, ont été réciproques, comme ils le sont toujours de voisins à voisins, de cités à cités, de provinces à provinces, d'états à états.

Les trois communes peuvent donc sans ingratitude défendre et conserver leur individualité et se considérer comme étrangères aux besoins de la ville de Lyon, et cependant ce ne sont encore là que les moindres motifs qui leur commandent de résister à la réunion projetée.

Les charges qui d'ordinaire accablent les grandes cités, ne manquent jamais de repousser hors de leur enceinte un grand nombre d'habitants et d'industriels obligés de fuir l'excès des impôts et la cherté des consommations; la se forment des établissements et se composent des existences d'un ordre tout spécial incompatibles avec les exigences de l'intérieur, enveloppez toutes ces existences dans l'enceinte de la grande cité, et aussitôt vous les frappez à mort, ou vous les forcez à franchir la nouvelle enceinte, poursuivez encore les transfuges de proche en proche, et toujours la plus puissante, la plus impitoyable des lois, celle de la nécessité les soustraira à vos efforts.

Voyez Paris qui a plusieurs fois agrandi son enceinte, les habitants, les industries, les consommations qu'il a voulu atteindre, se sont réfugiés peu à peu dans les communes rurales placées à proximité. Que voit-on aujourd'hui, entre les communes enrichies des pertes qu'ont faites les faubourgs envahis et les limites où il a fallu s'arrêter? Un désert! Le fisc à Chaillot est réduit à la charrie le terrain destiné jadis à recevoir le palais du roi de Rome, tandis qu'à quelques pas de là, Passy, libre de tout contact avec l'administration municipale de Paris, jouit d'une prospérité toujours croissante.

Le fisc est condamné à faire planter des choux et des laitues dans le clos de St-Lazare, tandis que la Villette, la Chapelle et Montmartre se couvrent incessamment de nouvelles habitations.

Le fisc a dépenlé, par le même aveuglement, la partie gauche du canal St-Martin, pour en faire refluer les industriels habitants sur Mémil-Montant, Belleville et Pantin.

Da Jardin des Plantes au Luxembourg, du Luxembourg aux Invalides et au Gros-Cailloix, du Gros-Cailloix à l'Ecole Militaire, on voyage dans le désert, tandis que Bercy, Gentilly, Montrouge, Vaugirard et Grenelle s'avancent chaque jour dans des voies de prospérité.

Enfin le vaste et magnifique enclos de Tivoly est à peu près délaissé, tandis que hors de la fatale enceinte, les Battignolles et Mousseaux deviennent un grand centre de population et d'industrie.

Méprisez ces tristes exemples et vous verrez parmi nous, les trois communes bientôt désertes et les heureux villages qui les entoureraient hériter promptement des modestes prospérités et des industries qu'on en aura bannies; déjà, à la première apparition de l'affiche qui a annoncé, par l'enquête de *commodo et incommodo*, un commencement d'exécution de la réunion projetée, les propriétés immobilières ont perdu, dans ces localités, une grande partie de leur valeur; le prix ou la durée des baux à loyer qui se renouvellent, sont subordonnés à l'éventualité de la réunion; il est des propriétaires qui offrent, pour le cas où cet événement désastreux arriverait, à livrer leurs propriétés aux locataires, sous la seule condition de maintenir pendant vingt années les baux actuels.

Voilà les conséquences du projet qu'on préconise avec une si meurtrière imprudence!

Que gagnerait d'ailleurs la ville de Lyon à une révolution si fatale? Quelques courtoises, quelques laitues qu'elle trouverait désormais dans sa nouvelle enceinte, et qu'elle tire maintenant du dehors, rien de plus!

Mais ceux de ses ouvriers qui se réfugient dans les populations voisines pour se soustraire à ses impôts, pour se loger et se nourrir à moins de frais, manqueraient-ils de fuir encore? Les maisons de commission et d'entrepôt qui s'y trouvent, les auberges et toutes les industries qui ne peuvent se soutenir dans la grande enceinte, ne s'éloigneraient-elles pas à leur tour? Lyon trouverait-il autre chose, dans sa triste conquête, qu'une vaste solitude qui ne laisserait pas d'aggraver ses charges, sans lui offrir de compensation proportionnée à ce nouvel embarras?

Où Lyon déploiera sa magnificence en dépensant plus dans les trois villes qu'il n'en recevra, et il y aura dommage pour lui;

Où il dépensera moins, et il y aura injustice, spoliation pour elles.

Où la sage balance des recettes et des dépenses qu'on y a maintenant jusqu'à présent devra être respectée, et ce n'est pas la peine de changer.

Mais, s'écrie M. Gros, Lyon comprimé, comme dans un étouffement croisé, qui l'écrasait du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, manque d'air et d'espace et a besoin de ses mouvements, ne pouvant ni croître en hauteur, ni donner à ses maisons déjà trop élevées 10 ou 12 étages, faudra-t-il qu'il sacrifie ses promenades, ses beaux quais à de nouvelles constructions? Faudra-t-il relever les maisons démolies de la Pêcherie, de Bourg-Neuf? Faudra-t-il de nouveau emprisonner le Rhône et la Saône entre deux lignes de maisons dont ces fleuves viendront avec dégoût et colère baigner les pieds et menacer les pilotes? Trouvez-vous que la place Bellecour soit un objet de luxe? Faudra-t-il la convertir en ruelles et la mettre en adjudication à tant le pied carré?

Ce tableau est pittoresque et brillant; il révèle l'esprit et l'imagination de son auteur; mais la vérité, la raison, où sont-elles?

A entendre M. Gros, ne dirait-on pas que la ville de Lyon est cernée par des rochers ou des abîmes et que ses habitants n'en peuvent franchir la terrible enceinte sans jeter des ponts suspendus, des ponts aériens au-dessus. Quelles fictions! quel abus de l'art oratoire!

Lyon n'est séparé des trois villes que par une ligne purement intellectuelle ou plutôt par les noms; le sol des trois villes est tout aussi bien ouvert aux Lyonnais, sous les noms de territoire qu'il porte, que si ce sol avait reçu celui de territoire de Lyon. Les habitants de la grande cité peuvent s'y établir sans réunion municipale, tout aussi bien qu'après réunion; il n'y a là qu'une question de dénomination.

Mais, suivant M. Gros, Lyon ne s'agrandirait pas par les émigrations, tandis que Marseille va toujours croissant, et dans la suite Lyon pourrait bien cesser d'être la seconde ville du royaume.

N'y a-t-il pas quelque chose de puéril dans ce raisonnement? Qu'importe le chiffre donné à une population si aucun privilège n'y est attaché? Lyon n'eut que la cinquième ou la sixième ville de l'Empire Napoléonien, alors que Rome, Turin, Amsterdam, Bruxelles, y furent annexés, je ne sache pas que Lyon ait pris le deuil pour un tel malheur, que ses manufactures aient produit une aune d'étoffes de moins, ou qu'il ait perdu dans le monde commercial la moindre partie de la considération dont il jouissait auparavant. Et que parle-t-on de sacrifier nos places, nos promenades, nos quais à des constructions de nouvelles rues ou de ruelles?

Qu'on parcoure nos rues, les maisons sont couvertes d'écriteaux qui attestent des logements sans nombre à louer, et qui de toute part appellent des habitants!

Qu'on interroge les propriétaires, et l'on saura combien de non-valeurs contristent la caisse ou le ménage!

Qu'on promène ses regards dans le clos Bodin, dans celui des Bernardines, dans celui des Chartreux, dans les quartiers du Midi, et partout on apercevra des masses immenses de terrain qui n'attendent que des constructions et des habitants, et qui pourraient recevoir 40,000 âmes encore.

Lyon n'est donc point privé d'air et d'espace, il n'est donc point comprimé, étroit, suffoqué, étranglé dans un étai; il n'est donc point forcé d'émigrer chez ses voisins; l'honneur qu'il a d'être la seconde ville du royaume, n'est donc pas prêt de lui échapper; la conquête qu'on lui offre sous de si faux prétextes, ne serait donc qu'une énorme injustice et une funeste perturbation sans utilité pour lui-même.

On aura du moins unité d'administration, nous disent les partisans de la réunion; on aura unité d'action dans la police, les malfaiteurs chassés de Lyon cesseront de se cacher à nos portes dans les trois villes.

Il n'y aura point d'unité, mais incohérence et embarras si les quatre populations, non soumises à de communes taxes, à de communes dépenses, conservent leurs budgets particuliers, et si l'administration unique ne peut se mouvoir qu'au sein d'éléments discordants, il y aura déception et source intarissable de domages et d'irritation, si la promesse de maintenir les taxes et les budgets particuliers est trahie, dans les deux cas l'argumentation s'écroule.

Unité d'administration! non, il n'y aura que diminution d'un côté, servitude de l'autre.

Lyon régnerait sur les communes conquises comme autrefois Rome régna sur le reste de l'univers connu, ou comme Sparte sur ses îlots, voilà tout.

Lyon aurait, dans les élections et surtout dans le conseil municipal, la majorité des quatre cinquièmes des suffrages, si les électeurs et les élus sont répartis en raison des forces de chaque population.

Les trois villes inféodées à celle de Lyon et soumises pour tous leurs intérêts à son bon plaisir, n'en seraient que les humbles vassales; plus d'esprit de famille dans les trois cités; plus d'individualité. Ce serait la Pologne fondue dans l'empire du Nord, ce serait une cause éternelle de haines, de malédictions entre les populations envahies et la cité envahissante.

Unité de police! les trois villes manquent-elles de police; l'unité d'ailleurs n'existe-t-elle pas dans les attributions du préfet, supérieur immédiat de chaque administration municipale? ne pourrait-elle encore se trouver dans un directeur supérieur de la police qui, en ralliant tous les commissaires particuliers à un centre commun, leur donnerait et en recevrait tour-à-tour l'impulsion et les lumières et s'entendrait plus rapidement avec le préfet?

Qu'on laisse donc la ce projet de réunion si peu motivé, qui serait si injuste et dont la seule pensée a déjà produit beaucoup de mal, qu'on y renonce enfin à ce projet qui ne serait qu'une cause de perturbations et de déchirements, qu'on renonce enfin à un projet qui tôt ou tard aurait pour issue la destruction du pouvoir municipal parmi nous, et une nouvelle division de la nouvelle cité, en plusieurs soi-disant municipalités, dont le vrai maire serait le préfet, comme à Paris, et dont chaque mairie ne serait, comme à Paris, qu'un bureau de l'état civil.

Les partisans de la réunion sont trop hommes de bien, trop bons citoyens pour appeler de leurs vœux une si fâcheuse révolution, ils seraient les premiers à en génir, mais il ne serait plus temps, car le pouvoir n'abandonnerait jamais une conquête dont on lui aurait si imprudemment ouvert les voies.

J. GUERRE.

Variétés.

ERRATA.

Après la sainte inquisition, les cours prévôtales, les conseils de guerre, la censure, et les procureurs du roi de la royauté quasi-légitime, le plus mortel ennemi de la pensée, c'est sans doute l'imprimerie. Je ne sais en vérité si je ne devrais point par justice la mettre avant tous les autres; au moins la sainte-inquisition donnait l'absolution à l'écrivain; les cours prévôtales, de l'avancement à la magistrature; les conseils de guerre, d'épaulettes de généraux aux colonels; la censure, des appointements honorables aux complaisants du pouvoir; et les procureurs du roi, de plats réquisitoires au public. Il y avait une sorte de compensation: et puis tous les ennemis attaquaient la pensée de front, la brûlaient, la fusillaient, la supprimaient ou la jettent en prison. On sait à quoi s'en tenir, et la pensée vivace et rebelle trouve toujours un moyen de jaillir et de se développer. Mais n'est-elle pas victime de la plus noire des perfidies, lorsque se livrant à l'imprimerie, qu'elle homme sa sœur, elle se voit indignement mutilée, affichée sous un honteux travestissement en face du lecteur dont elle avait d'avance deviné les sympathies: et quand elle est ainsi bafouée que fera-t-elle pour se réhabiliter?

Un errata. Mais, qui le lit? qui le rapproche des lignes sacrifiées pour en retrouver le sens défiguré? qui aime assez l'écrivain pour reprendre un journal la veille et qui a déjà cent ans? Faites-vous donc journaliste, ayez de l'esprit, ou cherchez à en avoir! qui m'assure que dans cette réclamation toute chaude d'indignation, l'impitoyable imprimeur, ne me fera point écrire quelque lourde bêtise dont le public rira à mes dépens? *ô tempora! ô mores!*

Eh bien! je racontais hier le touchant à propos d'un magistrat de Lyon, à propos qui démontrait que ce magistrat est à la fois versé dans les trésors du langage local et défenseur ardent de la

monarchie que nous avons élevée sur le pavois (style d'avocat-général.) Pour arriver à ce récit j'avais fait un préambule. On ne réchit point assez à ce qu'est un préambule, l'ami de la littérature, à ressource des prédicateurs, des gens du roi, des ministres soutenant des projets de loi, et autres qui parlent pour ne rien dire; je renverrais ceux qui voudraient en mesurer l'importance à messire Jean de Broë, l'illustre, qui, dans le procès de Paul-Louis, établit six fois son terrain avant d'arriver à l'accusation; bref, j'avais fait un préambule où il était question de la rigidité de conscience de la magistrature moderne. L'imprimeur n'a-t-il pas écrit *rapidité de conscience*. Horreur! dire que nos magistrats ont la conscience rapide, c'est-à-dire, qu'ils se décident et comprennent promptement, passez de grâce au greffe de notre cour royale, et vous verrez que l'imprimeur en a menti.

Ce n'est pas tout: non content de mutiler la ponctuation, de sauter des mots essentiels, il s'est rendu coupable envers moi, Guillaume le Conte, homme établi et propriétaire, citoyen de Lyon, et *sujet* de l'ordre de choses, du délit d'intercalation. Si ce fut ou non avec préméditation, je l'ignore. Mais imaginez la stupeur du pauvre auteur qui en savourant orgueilleusement sa pensée reproduite pour la première fois dans un journal, trouve après la déposition d'un agent de police, des nouvelles de Lisbonne et de Miguel! *bis patriæ cecidere manus*.

Que m'importe donc Pedro? dona Maria? Bourmont? C'est mon article qu'il me fallait, mon innocent article que je vous avais donné avec confiance pour le lire imprimé! mon article que vous allongez traitreusement, en mêlant Saldanha et M. Clouet à l'éloquence de M. l'avocat-général! Mais peut-être est-ce une fatalité venue du sujet. Peut-être le quiproquo suit M. l'avocat-général jusque dans les labours de ses biographies. Je croyais vraiment que l'audience avait le privilège. M. l'avocat-général nous prouvera sans doute à la rentrée que l'un ne nuit pas à l'autre.

GUILLAUME LE CONTEUR.

LIBRAIRIE.

EN VENTE :

Chez LOUIS BABEUF.

LA VENDÉE ET MADAME,

Par DERMONCOURT.

1 vol. 8°.

LE BOURREAU DE BERNE,

Par COOPER.

4 volumes in-12.

LE MÊME OUVRAGE, en anglais;

PATHOLOGIE.

Par ROCHE et SANSON.

5 volumes in-8°, 3^e édition.

(2302)



ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE

PAR LA VOIE DE LA LICITATION,

A laquelle les étrangers seront admis,

D'immeubles, consistant en Bâtimens et Fonds, situés sur la commune de Brignais. (Rhône.)

Cette vente est poursuivie à la requête des demoiselles Clémentine et Marie Giraud, célibataires majeures, rentières, demeurant à Brignais du St-Pierre Giraud, négociant demeurant à Lyon, ruelles Deux-Angles, et du sieur Jean-Marie Giraud, négociant, demeurant à Paris, rue des Bourdonnais, ce dernier, agissant tant en son nom que comme subrogé-tuteur des mineurs ci-après nommés; tous lesquels font et continuent leur élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Jean-César LAURENSEN, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Saint-Etienne, n° 4; contre le sieur Jean-Frédéric Mottet, négociant, demeurant à Romans (Drôme), tuteur légal de Claude, Adolphe, Eugène et Clément Mottet, ses quatre enfans mineurs, issus de son mariage avec défunte Gabrielle Giraud, lequel a constitué pour avoué M^e Pierre-Louis-Félix-Octave Lafont, avoué près le même tribunal, demeurant à Lyon, rue du Bœuf, n° 38;

Lesdits frères et sœurs Giraud et enfans Mottet, par représentation de leur mère, seuls héritiers de droit de défunts mariés Irénée Giraud et Gabrielle Forel, leurs père et mère, aïeul et aïeule.

Cette vente est poursuivie en vertu, 1^o d'un jugement dudit Tribunal, du 23 mars 1833, qui a admis les parties à venir à division et partage desdits immeubles, et a nommé des experts pour les vérifier et estimer, 2^o d'un autre jugement du même Tribunal, du 20 juillet même année, qui a homologué le rapport des experts précédemment nommés, et ordonné la vente, lesdits deux jugemens dûment enregistrés et expédiés.

Désignation sommaire des immeubles.

Ils sont tous situés sur la commune de Brignais, canton de Saint-Genis-Laval, arrondissement de Lyon (Rhône), et consistent, savoir :

- 1^o En une vigne, située au territoire des Barolles, contenant 32 ares 30 centiares, estimée à la somme de huit cent vingt-cinq fr., ci . 825 fr.
- 2^o En une maison bourgeoise avec ses agrémens, tels que salle d'ombrage, parterre, buanderie et cour, principale porte y donnant entrée, barrière en fer, puits; contenant une superficie totale de 20 ares 56 centiares; le tout estimé six mille quatre cents francs, ci 6,400
- 3^o En des bâtimens ruraux, situés à l'orient et midi de la cour et parterre, composés de bâtimens d'exploitation,

petite cour, hangar, écurie, fenil, cellier, etc., de la contenance de 12 ares, estimés deux mille trois cents francs, ci 2,300

4^o En deux caves et un pressoir en bon état, estimés deux cent soixante francs, ci 260

5^o En un jardin clos de murs, et pièce d'eau, contenant 42 ares 9 centiares, estimé deux mille huit cent quarante francs, ci 2,840

Les quatre articles ci-dessus contigus et fermés de murs sont situés au territoire des Pérouses.

6^o En un tènement de terre et vigne, situé au même territoire des Pérouses, surnommé la Bussière, de la contenance de 41 ares, estimé mille soixante-cinq francs, ci 1,065

7^o En surplus de ce tènement, contigu aux articles qui précèdent, divisé par les bâtimens ruraux et mur de clôture, contenant 85 ares, estimé deux mille trois cent quatre-vingt francs, ci 2,380

Montant total de l'estimation, seize mille soixante-dix francs, ci 16,070 f.

La vente par licitation desdits immeubles aura lieu en l'étude de M^e Dubouchet, notaire, demeurant en la commune de Brignais (Rhône), et l'adjudication en sera tranchée en un seul lot, au profit du plus offrant et dernier enchérissur, au pardessus du montant de l'estimation et sous les clauses et conditions du cahier des charges qui a été rédigé le 23 août mil huit cent trente-trois, enregistré à Lyon le vingt-quatre par M. Trollet, qui a reçu un franc dix centimes, et déposé en l'étude de M^e Dubouchet, ledit jour vingt-quatre août.

L'adjudication préparatoire des immeubles dont il s'agit, aura lieu et sera tranchée en l'étude du notaire susnommé, le lundi sept octobre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin.

LAURENSEN, avoué, S'adresser, pour les renseignements, à M^e Dubouchet, notaire à Brignais, ou à M^e Laurensen, avoué.

ANNONCES DIVERSES.

(2245 3) VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES,

D'une portion de maison située à Lyon, rue St-Georges, n° 58, près la place, d'un revenu annuel de 450 f.

Le jeudi 3 octobre prochain, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Duguey, notaire à Lyon, à la vente aux enchères, au par-dessus la somme de 7,000 f., de ladite portion de maison qui se compose des 2^e, 3^e et 4^e étages,

de caves, grenier et d'une cour fermée.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

S'adresser à M. Duguey, notaire à Lyon, place du Gouvernement, n° 5, dépositaire des titres de propriété, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour ci-dessus indiqué, s'il est fait des offres suffisantes.

(2304) VENTE APRÈS DÉCÈS

D'objets mobiliers, rue du Plat, n° 7, au 4^e.

Le jeudi 26 septembre 1833, à neuf heures du matin, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé, rue du Plat, n° 7, à la vente aux enchères et au comptant du mobilier délaissé par le sieur Jean-François-Louis Lessure, qui était sellier-plaqueur; lequel mobilier consiste en vaisselle, potager, table, poêle, seaux, chandeliers, linges, nippes et hardes à l'usage d'homme, carrik neuf, lunette de spectacle, boutons de chemises et montre en or, un lit garni, tables chaises, outils de sellier, œuvres de Gorneille, Molière, Lafontaine, etc. etc.

(2305) A louer de suite.—Appartement complet, meublé à la moderne.

S'y adresser, quai Monsieur, n° 112.

DÉPURATIF Du Sang.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n. 21, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute assurance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n. 13. (2158 17)

BISCUITS ANTI-SIPHYLITQUES.

Ce nouveau remède autorisé par le gouvernement et approuvé par l'Académie de médecine, pour la guérison parfaite des maladies secrètes et dartres siphylitiques, a obtenu une récompense de 30,000 f.

DÉPÔTS :

Chez M. Macors aîné, pharmacien, rue St-Jean; Macors, pharmacien, rue Puits-Gaillot, et chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (2108 6)

PATE DE LICHEN

PECTORALE ET FORTIFIANTE.

Elle calme promptement les irritations de la gorge et de la poitrine; elle facilite l'expectoration, et guérit en peu de jours les toux les plus opiniâtres. Prix des boîtes: 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c. chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. — On trouve chez le même les BISCUITS ANTISYPHYLITQUES, autorisés et approuvés. (2231 3)

MALADIES SECRÈTES Et de la Peau.

Le Sirop Concentré de Salsepareille est le plus puissant dépuratif végétal qu'on puisse employer pour la guérison prompte et radicale des dartres et gales anciennes, des fleurs blanches, des écoulements récents ou invétérés, des syphilis nouvelles ou dégénérées, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang, annoncées par des boutons, rougeurs, démangeaisons, etc.

Se vend avec une brochure de 12 pages in-12, qu'on peut se procurer gratis à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 32.

A Marseille, chez M. Brun, pharmacien, rue Vacon, n° 45.

A Rive-de-Gier, chez M. Bal, pharmacien, vis-à-vis le pont.

Et dans toutes les principales villes. (On fait des envois.) (2091 8)

THÉÂTRES.

Spectacles du 25 septembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Bouffe et le Tailleur, opéra.— Les Enfants d'Edouard, tragédie.— Une Heure de Mariage, opéra.

CÉLESTINS.

Chabert, vaud.— Zoé, vaud.— La Ferme de Bondy, vaud.

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.